



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	26
Votants	:	32
Convocation et affichage	:	23/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Frédéric GONDRAND

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Laura MARTINS PEIXOTO.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Clément CHAPEL), Juanita GARDIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Catherine MICHALON), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Véronique NEE.

CM-2022-162 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Il appartient au Conseil Municipal, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, de se prononcer sur le compte de gestion tenu et présenté par le Comptable Public.

Les résultats de clôture constatés au compte de gestion 2021 se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2021 - RESULTATS D'EXECUTION					
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Apurement C/1069 (*)	Résultat de clôture de l'exercice 2021
INVESTISSEMENT	-1 493 354,30 €		2 118 197,19 €	-593 734,70 €	31 108,19 €
FONCTIONNEMENT	3 079 211,06 €	2 993 500,00 €	3 020 318,02 €		3 106 029,08 €
TOTAL	1 585 856,76 €	2 993 500,00 €	5 138 515,21 €	-593 734,70 €	3 137 137,27 €

Source : tableau établi selon état II-2 du compte de gestion de l'exercice 2021

(*) Apurement constaté par opération d'ordre non-budgétaire, dans le cadre de l'adoption du référentiel M57 (délibération CM-2020-227 en date du 07 décembre 2020)

Il est précisé que le résultat d'investissement de clôture 2021 prend en compte l'apurement du compte 1069, procédure d'une part rendue obligatoire par l'adoption du référentiel M57, et d'autre part autorisée par délibération n° CM-2020-227 du 07 décembre 2020.

Le compte de gestion de l'exercice 2021 – Budget principal – est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Il en est de même en ce qui concerne le résultat de clôture d'investissement.

S'agissant du résultat de clôture de fonctionnement, un écart de 91,94 € est constaté en raison d'une reprise erronée du résultat 2019 dans le compte de gestion 2020 et non-corrigée dans le compte de gestion 2021.

Cet écart avait ainsi été relevé une première fois par délibération n° CM-2021-121 du 30 juin 2021 relative à l'approbation du compte de gestion 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RESULTAT 2021 DE CLOTURE			
	Résultat exercice 2021	Résultat 2020 reporté (1)	Résultat 2021 de clôture
Compte de gestion	3 020 318,02 €	85 711,06 €	3 106 029,08 €
Compte administratif	3 020 318,02 €	85 803,00 €	3 106 121,02 €
		Ecart	91,94 €

(1) Part de l'excédent de fonctionnement 2020 non-affectée en investissement

En coordination avec la Direction des Finances Publiques une procédure de régularisation sera mise en œuvre sur l'exercice 2022 afin que la reprise du résultat de fonctionnement soit correctement effectuée dans le compte de gestion.

Le compte de gestion n'appelle ni autres observations ni autres réserves.

VU l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

VU le compte de gestion dressé et présenté par le comptable public,

CONSTATANT que le comptable public a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSTATANT que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, retracées dans le compte de gestion 2021, sont conformes au compte administratif 2021,

CONSTATANT que le résultat de clôture 2021 d'investissement, tels qu'il ressort du compte de gestion est identique à celui constaté au compte administratif,

CONSTATANT que le résultat de clôture 2021 de fonctionnement, tel qu'il ressort du compte de gestion pour un montant de 3 106 029,08 € présente un écart de 91,94 € avec celui constaté au compte administratif, qui s'élève à 3 106 121,02 €,

VU l'avis favorable de la commission générale du 21 juin 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECLARE que le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 présentent un écart de 91,94 € sur le résultat de fonctionnement de clôture 2021.

PRECISE qu'en coordination avec la Direction des Finances Publiques une procédure de régularisation sera mise en œuvre sur l'exercice 2022 afin que la reprise du résultat de fonctionnement soit correctement effectuée dans le compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion 2021 – budget principal – n'appelle ni autres observations, ni autres réserves.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 04/07/22
Affiché le : 05/07/22
Transmis en sous-préfecture le : 04/07/22
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220630-33454-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET